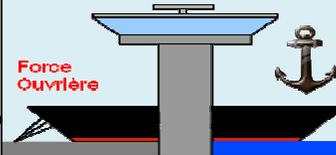


2014



PRODUITS		CHARGES			
	Année N	Année N-1		Année N	Année N-1
Produits d'Exploitation (I)	18083,1	16738	Charges d'Exploitation (I)	13469	12729,48
Cotisations reliquat			FEETS	5117	4701,12
Cotisations	17208,1	15970	UD 83+62	7228	6708,6
Subventions			FGF	1124	1319,76
Autres produits : GPMM 2014	630	768	Divers		
Transfert de charges			Charges d'Activités (II)	5751,1	8232,43
Divers : part repas AG	245		AG	4419,1	5317,08
Produits Financiers (II)			CAP		
Média Convergence 2013	0	3500	Réunions	0	500
Divers : Livret A	4000		Formation		
Produits Exceptionnels (III)			Rembt frais déplacement	1332	2321,35
Intérêts épargne			Divers	0	94
Divers	300,21	0	Charges de Fonctionnement (III)	169,72	541,68
Contributions de financement (IV)			Achats :	0	254,43
Report des ressources non utilisées			Téléphonie & @ hotmail	0	105,46
des exercices antérieurs (CCP)	1733,32	5388,91	Frais bancaires	54,9	20,8
Divers			Frais secrétariat	114,82	160,99
			Divers :	0	0
			Charges Exceptionnelles (IV)		
			Divers : gerbe	177,4	390
			Divers : avance SG	2000	2000
TOTAL PRODUITS (I+II+III+IV)	24116,63	25626,91	TOTAL CHARGES (I+II+III+IV)	21567,22	23893,59



Résultat Exercice N-1 :	1733,32	
Résultat Exercice N :	2549,41	EXCEDENT
Solde Comptable au 31/12/2014 :	2549,41	en caisse
Produits de Placement au 31/12/2014 :	3528,95	LIVRET A
	6078,36	

Compte approuvé à l'unanimité par le Conseil du syndicat Snop-Fo le 15 janvier 2015 à Paris

CCP		
en compte	12/01/2014	1733,32

LIVRET A		
en compte	12/01/2014	7411,6
dividendes		117,35
versement		
recettes		7528,95
virement div	13/01/2014	2000
virement div	30/12/2014	2000
en compte	31/12/2014	3528,95



Compte de résultat : retrace les produits et charges sur une période

Bilan : état du patrimoine, image financière Actifs & Passifs à l'instant T

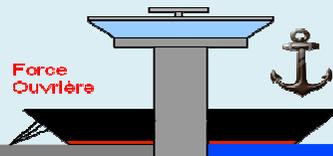
Annexe simplifié : commentaire sur le compte & bilan

Fonds syndicaux : Total Actif - Total Dettes (= solde comptable + Livret)

Bilan Simplifié

2014

Syndicat National des Officiers de Port

Force
Ouvrière

Exercice du 12 janvier 2014 au 31 décembre 2014

ACTIF

PASSIF

	Brut Année N	Amortissements & Dépréciations N	Net Année N	Net Année N-1		Net Année N	Net Année N-1
Actif Immobilisé (I)	0		0		Fonds Syndicaux (I)	6078,02	9144,92
Actif Incorporel	0		0		Réserves	0	
Actif Corporel	0		0		Report à nouveau	0	
Actif Financier	0		0		Résultat de l'exercice	6078,02	9144,92
Actif Circulant (II)	13469		13469	12729,48	Provisions pour risques charges (II)	0	
Stocks & Fournitures	0		0		Fonds dédiés (III)	0	
Créances	13469		13469	12729,48	DETTES (IV)	13469	12729,48
Disponibilités (III)	6078,02		6078,02	9144,92	Dettes financières	13469	12729,48
Comptes régularisation ACTIF (IV)			0		Dettes diverses		
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV)	19547,02		19547,02	21874,4	Comptes régularisation PASSIF (V)	0	
					TOTAL PASSIF (I+II+III+IV+V)	19547,02	21874,4

L'actif comprend tous les biens et droits que possède l'entreprise : bâtiments, fonds de commerce, matériel, créances, brevets déposés, etc.

l'actif immobilisé (fonds de commerce, matériel, etc.) ,

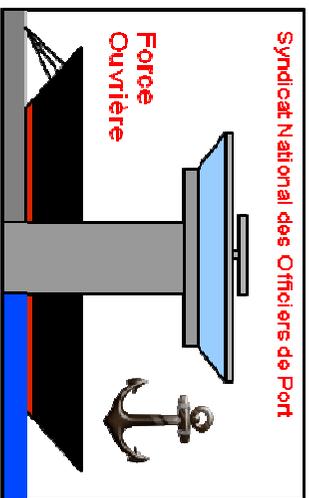
l'actif circulant (stocks, créances, solde bancaire créditeur, etc.).

le passif est constitué des ressources de l'entreprise : les capitaux propres (passif immobilisé) et les dettes (passif circulant).

Dans un bilan comptable normal, l'actif doit toujours être égal au passif.



Compte approuvé à l'unanimité par le Conseil du syndicat Snop-Fo le 15 janvier 2015 à Paris



Annexe aux états financiers 2014

Les états financiers du Snop-Fo se caractérisent pour l'exercice ouvert le 12 janvier 2014 et clos le 31 décembre 2014 :

Total du Bilan :	6078,02
Produits d'Exploitation :	18083,1
Excédent de l'Exercice :	2549,41

La présente annexe fait partie intégrante des états financiers du Snop-Fo.

1 / Faits majeurs de l'exercice

1.1 Evénements principaux de l'exercice

L'exercice 2014 d'une durée de 12 mois couvrant l'année civile, applique le règlement comptable n° 2009-10 du 03 décembre 2009 sur les organisations syndicales, issu de la loi n° 2008-789 du 20 août 2008 portant "renovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail", et le décret n° 2009-1665 du 28 décembre 2009.

1.2 Principes, règles et méthodes comptables

1.2.1 Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :
le compte de résultat
le bilan
l'annexe

1.2.2 Méthode générale

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général.

Le Snop-Fo a arrêté ses comptes en respectant le règlement n° 99-03 et ses règlements modificatifs, le règlement n° 99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations ainsi que le règlement n° 2009-10 du 03 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales.

Les conventions générales comptables ont été appliqués dans le respect du principes de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

1.2.3 Comptabilisation des produits et charges

Les produits perçus par les organisations syndicales sont comptabilisés conformément aux dispositions du paragraphe 222-1 du règlement n° 99-03, sous réserve des modalités suivantes prévues pour les cotisations.

Les charges supportées par les organisations syndicales sont comptabilisées conformément aux dispositions du paragraphe 222-1 dudit règlement. Les droits et obligations attachés à la perception des cotisations sont définis par les statuts de l'organisation, affilié à FO dont elle applique les dispositions de la charte de la cotisation syndicale.

Les prescriptions spécifiques à la comptabilisation des cotisations sont définies à l'article 2.2.2 du règlement n° 2009-10 du 03 décembre 2009.

2 / Informations relatives au bilan

2.1 Produits à recevoir :

Cotisations	18083,1
Autres financements	0
Total des produits à recevoir	18083,1

2.2 Dettes :

Fournisseurs	0
Dettes sociales	13469
Total des dettes	13469
Gain cotisations	4614,1

2.3 Fonds syndicaux

Les principaux mouvements sur l'exercice sont les suivants :

Fonds syndicaux	au 31/12/14	Augmentation	Diminution	au 12/01/14
résultat N	6078,02		X	9144,92
	au 12/01/14	Augmentation	Diminution	au 12/01/13
résultat N-1	9144,92		X	12637,42

3 / Informations relatives au compte de résultat

3.1 Subventions en 2014 :

MédiaConvergence : 0 €

3.2 Charges en 2014 :

	N	Augmentation	Diminution	N-1
Activité du Snop-Fo	5751,1		X	8232,43
Fonctionnement	169,72		X	541,68

3.3 Bilan des Adhérents :

Année	Total	Dont Ext.
2002	53	9
2003	52	9
2004	56	12
2005	71	11
2006	78	11
2007	91	7
2008	113	25
2009	131	26
2010	158	30
2011	170	48
2012	184	44
2013	214	48
2014	230	52

3.4 Adhérents 2014 (par grades):

C1	9
C2	28
L1	92
L2	100
Retraité	1
Nantes	13
Marseille	39
Total	230

Participation Syndicat F. O. de Nantes :

12 LT + 0 C2 + 1 C1

Participation Syndicat F. O. de Marseille :

33 LT + 5 C2 + 1 C1

Coût d'une carte du Syndicat :

FBEETS (28,75) + UD (40,62) + FGF (6,32) = 75,69
coût + 0,63€

2009	68,44
2010	70,44
2011	72,27
2012	73,48
2013	75,06
2014	75,69

Situation financière positive.

Le solde des cotisations nous rapporte cette année 4614€ dont 0€ Nantes + 630€ Marseille, complément en janv 15.

Cependant, l'importante activité du syndicat entraîne toujours plus de frais, avec de nombreux déplacements qui ne sont pas pris en charge par l'administration.

Le coût de la carte FO augmente d'environ 1€ par an

Deuxième avance faite au secrétaire général pour déplacement (Total : 4000€).

Cette année mise en application de la loi 2008 sur les comptes des syndicats, notre minima doit se rapprocher du smic (calcul FO mère) soit 114€.

Le nombre de cotisants continue toujours à augmenter avec 230 adhérents dont 178 adhérents directs, 13 Nantes & 39 Marseille.

Frais de l'AG 2014 : 4419€

Médiacvergence toujours avec nous mais prévoir au cas ou?

Paiement 2013 en janv 2015

Compte tenu de ces éléments, je propose d'augmenter les cartes afin d'anticiper un départ de Médiacvergence, l'application de la loi.

Participation des membres présents des frais de repas déduite du remboursement des frais de transport d'un montant de 5€ par repas afin de réduire les les frais d'AG qui augmente de par le nombre et le coût de la vie.

Augmentation donc pour cette année de 14€ pour l'ensemble.

Pour info à Marseille augmentation de 19€ (cadres & off port 138€).

	2011	2012	2013	2014	2015
<i>C1</i>	110 €	112,00	114,00	116,00	130,00
<i>C2</i>	100 €	102,00	104,00	106,00	120,00
<i>L1</i>				101,00	115,00
<i>L2</i>	90 €	92,00	94,00	96,00	110,00

Le Trésorier du SNOP-FO
Alain BRISSON



La Commission de contrôle du SNOP-FO